

ne repartent que vers 1945. Après cette reprise, les ports qui continuent à armer pour Terre-Neuve se raréfient.

La pêche de la morue sèche nécessite des bateaux lourds, avec de nombreux marins, tandis que celle de la morue verte requiert des bateaux maniables et rapides, avec un nombre limité de marins.

Les flottes

Plusieurs sortes de navires ont été construits pour la pêche : on les sépare en deux types principaux, ceux de conception nordique et ceux de conception portugaise. Les premiers sont des bateaux lourds, à larges flancs, puissants, de grande capacité, mais de vitesse réduite ; ce sont les heux, les hourques, les dogres, les roberges (voir la figure 5). Ils ont tous 100 à 200 tonneaux et sont utilisés pour la pêche sédentaire à Terre-Neuve ; l'équipage est constitué de 50 à 60 marins. Les navires de conception biscaïenne ou portugaise, utilisés pour la pêche errante, ont des tonnages de 30 à 60 tonneaux, et l'équipage se limite à une dizaine d'hommes. Les pinasses sont des embarcations à fond plat, en pin, utilisées pour la pêche sur le littoral aussi bien qu'à Terre-Neuve. Les caravelles ont deux ou trois mats et des voiles carrées : trois fois plus longues que larges, elles sont adaptées à la haute mer.

Au XVII^e siècle, des navires lourds, à l'arrière rond, ont un tonnage moyen compris entre 100 et 300 tonneaux et sont destinés à la pêche sédentaire. Ainsi, la galiote est un bâtiment à fond plat, à deux mâts, jaugeant 50 à 300 tonneaux, avec l'avant et l'arrière ronds. Des bâtiments plus légers, des pinasses ou des frégates, ont un tonnage moyen de 70 à 100 tonneaux. La pinasse du XVII^e siècle a la poupe carrée et jauge 150 à 350 tonneaux. Au XVIII^e siècle, le nombre de départs de terre-neuviers augmente notablement : 1 153 bateaux partent au XVI^e siècle, 4 344 au XVII^e. Ils s'embarquent d'abord une fois par an, puis, à partir de la fin du XVIII^e, deux fois par an, lorsque les conditions climatiques sont favorables.

Au XVIII^e siècle, les tonnages augmentent, mais au cours de la seconde moitié du siècle, des bateaux nouveaux apparaissent : les senaux, des bâtiments à deux mâts, qui jaugent

La morue, *Gadus morhua*

Ce poisson des mers froides est commercialisé dès qu'il atteint 50 centimètres et 1,3 kilogramme. Les plus gros mesurent 1,4 mètre et pèsent jusqu'à 24 kilogrammes. Si le cabillaud peut évoluer entre la surface et 450 mètres de profondeur, il préfère rester près du fond. Il se cantonne dans les eaux froides dont la température est comprise entre trois et dix degrés.

La morue se nourrit de crabes, de petits crustacés et de crevettes, mais aussi de poissons, tels des capelans ou des lançons. Les femelles sont plus grandes que les mâles.

En moyenne une femelle de la région du golfe du Maine, au Canada, pond annuellement un million d'œufs. À la saison de la ponte, qui s'échelonne de décembre à mai selon les régions, les morues se concen-

trent en larges bancs au-dessus des frayères. À Terre-Neuve, les principaux lieux de ponte sont les bancs et la côte américaine. On a localisé des zones de ponte au Groenland, en Islande, en mer du Nord.

Les œufs de morue mesurent entre 1,1 et 1,8 millimètre de diamètre ; ils sont transparents, et leur période d'incubation est fonction de la température.

À 15 °C, l'éclosion a lieu en une dizaine de jours ; à 6 °C, plus de 20 jours sont nécessaires ; près des deux tiers des œufs meurent lorsque l'eau est à 0 °C. Beaucoup de ces œufs sont dévorés par des poissons, par de petits crustacés ou ne sont pas fécondés, de sorte que peu de larves se développent.



entre 100 et 170 tonneaux, et les goélettes. Ces dernières sont des voiliers à deux mâts ; leur tonnage est inférieur à celui des senaux, mais leur nombre est supérieur.

La goélette est le bateau morutier spécifique. Il est adapté au « métier de la mer » : son pont dégagé permet d'y loger les barils et de laisser de la place aux hommes pour pêcher. La « goélette

à huniers » est grée d'une voile carrée au mât de misaine, et le « brick-goélette » a jusqu'à cinq mâts.

Pour la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, on envoie en mars des goélettes de 50 tonneaux, avec huit hommes d'équipage qui pêchent, traitent le poisson, puis le débarquent à Saint-Pierre pour le faire sécher sur les échafauds. Ils vont pêcher par trois fois



4. LES SÉCHERIES de morue étaient aménagées sur la côte de Terre-Neuve. Le poisson était apporté à terre par chaloupe (à droite), préparé sous le hangar, lavé, salé, puis mis à sécher sur des « échafauds » (à gauche), des plates-formes en bois construites sur pilotis. Après séchage, la morue était embarquée dans des navires qui appareillaient pour la France.